



N° 757-2012/ARR/DPM/SMOY

Date du : 18/04/2012

**Rapport
au
président de l'assemblée de la province Sud**

OBJET : organisation et attributions de la direction du foncier et de l'aménagement.

PJ: projet d'arrêté

La direction du foncier et de l'aménagement (DFA) a été créée par délibération n° 25-2012/APS du 31 juillet 2012. La DFA accueille désormais le service de l'urbanisme tandis qu'a été opéré le transfert du bureau d'entretien des logements et des bâtiments vers la direction de l'équipement.

Le présent projet d'arrêté a pour objet de préciser l'organisation et les missions des services et unités qui la constituent :

- le service de l'urbanisme ;
- le service du domaine et du patrimoine ;
- le service topographique et foncier ;
- le service des ressources ;
- l'aérodrome de l'île des Pins.

Enfin, outre les services précités, y figurent également les attributions de la section d'assistance administrative créée par le présent projet.

À cette occasion, l'arrêté fixant et organisant les missions de la direction du patrimoine et des moyens doit être abrogé, cette direction ayant été supprimée par la délibération précitée.

Tel est l'objet du présent arrêté que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Le directeur du patrimoine et des moyens

Jean-Marc Millot